

La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement

Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA se félicite de voir apparaître la dimension européenne dès l'introduction de l'avis, mettant ainsi l'emploi, la cohésion sociale et la dimension environnementale, non seulement au premier plan mais aussi à un niveau efficace pour une politique en faveur de la compétitivité. En revanche, la définition retenue : « *supporter la concurrence* », semble ne se rapporter qu'à la seule capacité à vendre au prix le plus bas. L'aspect « coût », souvent implicite dans l'avis, est certes pertinent mais réducteur par le fait d'éliminer tous les autres aspects « hors coût ». Par son caractère réducteur, elle affaiblit inutilement la qualité des développements ultérieurs.

Pour l'OCDE, par exemple, la compétitivité désigne "*la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations ou d'ensembles supranationaux de générer de façon durable un revenu et un niveau d'emploi relativement élevés, tout en étant et restant exposés à la concurrence internationale*".

Ainsi, la compétitivité est l'aptitude pour une entreprise, un secteur ou l'ensemble des entreprises d'une économie à faire face à la concurrence, soit par sa capacité à augmenter ou maintenir ses parts de marché, soit par sa capacité à satisfaire la demande intérieure et/ou mondiale pour un secteur d'activité ou un pays. Cela concerne aussi un ensemble d'institutions et de politiques publiques. L'expression « attractivité des territoires » résume alors de façon pertinente le but à atteindre.

La définition du « Larousse » retenue dans l'avis de ce point de vue n'est pas pertinente. Laisser à penser que tous les pays peuvent réaliser simultanément et durablement des excédents commerciaux, tout en compressant les coûts intérieurs (en particulier les salaires) est tout simplement impossible. Par définition, aux excédents des uns correspondent les déficits des autres, quasi structurels entre économies semblables. Les pouvoirs d'achat diminuant, le commerce « solvable » se rétrécit inéluctablement. Il faut donc abandonner cette vision étroite. C'est cette approche large que privilégie l'UNSA qui rejoint par ailleurs l'approche européenne développée dans l'avis. De ce point de vue, s'il subsiste une certaine ambiguïté, elle devient moins perceptible notamment dans les préconisations.

L'UNSA souhaite, en outre, mettre l'accent sur le caractère fortement contestable des indicateurs utilisés dans les comparaisons internationales et les « classements » que le rapport du Conseil d'analyse économique sur la compétitivité a d'ailleurs fortement critiqué. Est-ce la croissance qui permet d'augmenter le poids des dépenses de recherche et développement (R&D) dans le PIB ou, à l'inverse, l'augmentation du PIB qui

favorise le financement de la R&D ? De même, comment mesurer l'accumulation de capital humain ?

Les comparaisons sont souvent conduites « dans les données du moment ». Leur validité, réelle ou supposée, ne devrait provoquer aucune précipitation. Dans ce domaine, la comparaison France-Allemagne est révélatrice. Les analyses judicieuses fournies dans l'avis sur l'évolution du modèle allemand et sa fragilisation montrent bien l'importance de « *temporiser* » les réactions. Dans le domaine fiscal, la comparaison est plus complexe encore. En parlant de « *compétitivité fiscale* », sans doute entend-on la moins coûteuse ; cependant est-elle la plus efficace en terme de qualité et de quantité de services publics rendus ? En ce sens, l'UNSA, convaincue de l'intérêt économique et social des services publics, préfère alerter sur les dangers de la concurrence fiscale ou, lorsqu'il s'agit de la baisse de la TVA, de la concurrence déloyale.

Aujourd'hui, un grand nombre de pays ont adopté des normes sociales, les accords commerciaux devraient rendre conditionnelle à leur respect la conclusion de contrats commerciaux. La Corée du sud, citée en exemple dans l'avis pour ses performances économiques, peut l'être aussi pour ses nombreuses atteintes aux droits sociaux.

Malgré les critiques qui viennent d'être portées, les préconisations demeurent, dans leur ensemble, pertinentes aux yeux de l'UNSA qui défend de longue date la dimension européenne de la politique industrielle. Elle se prononce aussi pour une interprétation plus raisonnée de la concurrence qui permette de stimuler la coopération et les synergies en Europe, sans céder au protectionnisme. Elle soutient aussi les recommandations visant à revaloriser le rôle des « demandes intérieures », nationale et européenne. Ces dimensions larges laissent toute la place aux politiques actives durables axées sur une nouvelle stratégie de développement qui utilise le capital humain comme un atout, non comme une contrainte. C'est pour cet aspect, crucial selon l'UNSA, qu'elle a voté l'avis.